



REGISTRE

Contenant dix huit feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la Commune de *Trilbardou* pendant le cours de l'année 1832.

A Meaux, le *vingt-trois* Décembre mil huit cent trente-un.

Pour M. le Procureur impérial
Bezel

no 1

Décès Au mil huit cent trente deux, le six janvier
de *M. Jean* *bonne de midi*, Estime veuve *Lévy* âgée de
Joséphine *Alexandre* *Prosper* Maire de la Commune de
Rediguière *Guilbardou*, officier de l'Etat civil de ladite
Commune, se suis comparus, les deux témoins
L'un *Rediguière* *Joseph* âgé de
Rediguière *Auguste* *Prosper* *Rediguière* âgé de *vingt*
vingt ans, tous deux *Rediguière*
Rediguière *Guilbardou* est fils de *Rediguière*
Rediguière *Rediguière*, laquelle nous en a déclaré

que Monsieur Jean Baptiste Desfontaine
 Et lesquelles par précité acte, âgé de soixante
 sept ans, lui a remis & baillé lesdits biens & choses
 de sa femme, comme par le Certificat cy joint
 de Monsieur Gabriel Lejeune Notaire en la
 Ville de Paris le jour de la femme susdite, lequel
 est aux mains de Madame Julie Comtesse de la
 Roche de soixante sept ans, qui lui a remis & baillé
 ledit acte, lequel est en son domicile
 hors l'enceinte de la ville, après à quatre heures
 à un mariage, les uns de l'autre signés avec
 nous le présent acte après lecture faite &
 desdits signés de la femme

Attesté par moi Notaire

M. P. Pichot

N.º 2.

Existence
 De Marguerite
 Ferdinand
 Bonhomme

Lequel nous a présenté un Certificat du Roy
 Marc-Antoine de la Roche de soixante sept ans, lequel
 nous a remis & baillé ledit acte, lequel est en son
 domicile hors l'enceinte de la ville, après à quatre heures
 à un mariage, les uns de l'autre signés avec
 nous le présent acte après lecture faite &
 desdits signés de la femme



N.º 3.

et Louis Marie Bonhomme, déclarant, lequel
 nous, après que le père de Monsieur de la Roche
 nous a remis & baillé ledit acte, lequel est en son
 domicile hors l'enceinte de la ville, après à quatre heures
 à un mariage, les uns de l'autre signés avec
 nous le présent acte après lecture faite &
 desdits signés de la femme

M. P. Pichot

J. E. Vermeille M. P. Pichot

Lequel nous a présenté un Certificat du Roy
 Marc-Antoine de la Roche de soixante sept ans, lequel
 nous a remis & baillé ledit acte, lequel est en son
 domicile hors l'enceinte de la ville, après à quatre heures
 à un mariage, les uns de l'autre signés avec
 nous le présent acte après lecture faite &
 desdits signés de la femme

M. P. Pichot

C. P. Pichot

Le deuxieme Jean Charvat, Vermeille, Marquis, age de
 vingt six ans, et Charles Andre Chiodore, Pastoral
 substitut, age de quarante six ans, tout deux
 Canons malpas, Communiers de Colbarbon, le premier
 curier, et le second, am de la Justice, et apres
 avoir vu de pres, avec eux et declaré que Rache
 Guillaume, Marquis, age de quarante deux ans, qui
 a Colbarbon, et officier de Justice, fils de Jean Pierre
 Marquis, et de Marie Elizabeth Marquet, tous deux
 Vicaires, approuvés de Madame Nicolas Dubois,
 Marquis, age de quarante deux ans, qui lui
 a servi, et de Charles de Colbarbon, ou Duc de
 de la Justice, Marquis, le vingt deux de present mois
 a eux, devant le Notaire, et ont lesdits Actes
 signés avec nous le present acte, apres lecture
 faite.

J. B. J. Marquis J. J. Marquis
 Not. P. P.

N. 23.
 Jean de
 Catharine
 de Vasselle
 de Vermeille

Le deuxieme Jean Charvat, Vermeille, Marquis, age de
 vingt six ans, et Charles Andre Chiodore, Pastoral
 substitut, age de quarante six ans, tout deux
 Canons malpas, Communiers de Colbarbon, le premier
 curier, et le second, am de la Justice, et apres
 avoir vu de pres, avec eux et declaré que Rache
 Guillaume, Marquis, age de quarante deux ans, qui
 a Colbarbon, et officier de Justice, fils de Jean Pierre
 Marquis, et de Marie Elizabeth Marquet, tous deux
 Vicaires, approuvés de Madame Nicolas Dubois,
 Marquis, age de quarante deux ans, qui lui
 a servi, et de Charles de Colbarbon, ou Duc de
 de la Justice, Marquis, le vingt deux de present mois
 a eux, devant le Notaire, et ont lesdits Actes
 signés avec nous le present acte, apres lecture
 faite.

P. N. Vermeille
 J. P. Vermeille
 Not. P. P.



Jean de
 Catharine
 de Vasselle
 de Vermeille



Jean de
 Catharine
 de Vasselle
 de Vermeille

N. 24.

Le deuxieme Jean Charvat, Vermeille, Marquis, age de
 vingt six ans, et Charles Andre Chiodore, Pastoral
 substitut, age de quarante six ans, tout deux
 Canons malpas, Communiers de Colbarbon, le premier
 curier, et le second, am de la Justice, et apres
 avoir vu de pres, avec eux et declaré que Rache
 Guillaume, Marquis, age de quarante deux ans, qui
 a Colbarbon, et officier de Justice, fils de Jean Pierre
 Marquis, et de Marie Elizabeth Marquet, tous deux
 Vicaires, approuvés de Madame Nicolas Dubois,
 Marquis, age de quarante deux ans, qui lui
 a servi, et de Charles de Colbarbon, ou Duc de
 de la Justice, Marquis, le vingt deux de present mois
 a eux, devant le Notaire, et ont lesdits Actes
 signés avec nous le present acte, apres lecture
 faite.

J. B. J. Marquis J. J. Marquis
 Not. P. P.

N. 25.
 Jean de
 Catharine
 de Vasselle
 de Vermeille

Jean de
 Catharine
 de Vasselle
 de Vermeille

Jean de
 Catharine
 de Vasselle
 de Vermeille

Jean de
 Catharine
 de Vasselle
 de Vermeille

Jean de
 Catharine
 de Vasselle
 de Vermeille

Le deuxieme Jean Charvat, Vermeille, Marquis, age de
 vingt six ans, et Charles Andre Chiodore, Pastoral
 substitut, age de quarante six ans, tout deux
 Canons malpas, Communiers de Colbarbon, le premier
 curier, et le second, am de la Justice, et apres
 avoir vu de pres, avec eux et declaré que Rache
 Guillaume, Marquis, age de quarante deux ans, qui
 a Colbarbon, et officier de Justice, fils de Jean Pierre
 Marquis, et de Marie Elizabeth Marquet, tous deux
 Vicaires, approuvés de Madame Nicolas Dubois,
 Marquis, age de quarante deux ans, qui lui
 a servi, et de Charles de Colbarbon, ou Duc de
 de la Justice, Marquis, le vingt deux de present mois
 a eux, devant le Notaire, et ont lesdits Actes
 signés avec nous le present acte, apres lecture
 faite.

J. B. J. Marquis J. J. Marquis
 Not. P. P.

N^o. 26.

Déclar.
De mariage
Quenon

Lecteur mil huit cent trente deux, le vingt quatre avril
Deux heures et quart, devant nous, Louis Godey, Juge
de Paix, et de son greffe, Pierre de la Combe, et
Gilles de son officier de l'Etat civil de la Commune
de Courmayeur, les deux allegés et les deux
qu'on a été, tantôt, en ce qu'on a été, tantôt
age de plus, et de moins, de la femme, et de
de vingt six ans, deux heures et quart
d'habitant à Courmayeur, se vuient de la part
de son père, et de son père, lequel nous a déclaré
que pour son mariage avec la vingt deux ans
mère à Courmayeur, se vuient de la part de
Antoine Marie Godey, manuscrit, âgé de trente
deux ans, et de Florence Joseph Dupret, de même
age de trente deux ans, demeurant à Courmayeur
les deux, le vingt quatre avril, nous, et de
nous, se vuient de la part de son père et
se vuient de la part de son père, et de son
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père

J. E. Vermeille
qu'on a été
Alex. Pichot

N^o. 24.

Déclar.
De mariage
Etienne
Maquignot

Lecteur mil huit cent trente deux, le vingt quatre avril
Deux heures et quart, devant nous, Louis Godey, Juge
de Paix, et de son greffe, Pierre de la Combe, et
Gilles de son officier de l'Etat civil de la Commune
de Courmayeur, les deux allegés et les deux
qu'on a été, tantôt, en ce qu'on a été, tantôt
age de plus, et de moins, de la femme, et de
de vingt six ans, deux heures et quart
d'habitant à Courmayeur, se vuient de la part
de son père, et de son père, lequel nous a déclaré
que pour son mariage avec la vingt deux ans
mère à Courmayeur, se vuient de la part de
Antoine Marie Godey, manuscrit, âgé de trente
deux ans, et de Florence Joseph Dupret, de même
age de trente deux ans, demeurant à Courmayeur
les deux, le vingt quatre avril, nous, et de
nous, se vuient de la part de son père et
se vuient de la part de son père, et de son
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père

se vuient de la part de son père, et de son
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père

N^o. 28.

Lecteur mil huit cent trente deux, le vingt quatre avril
Deux heures et quart, devant nous, Louis Godey, Juge
de Paix, et de son greffe, Pierre de la Combe, et
Gilles de son officier de l'Etat civil de la Commune
de Courmayeur, les deux allegés et les deux
qu'on a été, tantôt, en ce qu'on a été, tantôt
age de plus, et de moins, de la femme, et de
de vingt six ans, deux heures et quart
d'habitant à Courmayeur, se vuient de la part
de son père, et de son père, lequel nous a déclaré
que pour son mariage avec la vingt deux ans
mère à Courmayeur, se vuient de la part de
Antoine Marie Godey, manuscrit, âgé de trente
deux ans, et de Florence Joseph Dupret, de même
age de trente deux ans, demeurant à Courmayeur
les deux, le vingt quatre avril, nous, et de
nous, se vuient de la part de son père et
se vuient de la part de son père, et de son
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père

J. E. Vermeille
qu'on a été
Alex. Pichot

N^o. 29.

Lecteur mil huit cent trente deux, le vingt quatre avril
Deux heures et quart, devant nous, Louis Godey, Juge
de Paix, et de son greffe, Pierre de la Combe, et
Gilles de son officier de l'Etat civil de la Commune
de Courmayeur, les deux allegés et les deux
qu'on a été, tantôt, en ce qu'on a été, tantôt
age de plus, et de moins, de la femme, et de
de vingt six ans, deux heures et quart
d'habitant à Courmayeur, se vuient de la part
de son père, et de son père, lequel nous a déclaré
que pour son mariage avec la vingt deux ans
mère à Courmayeur, se vuient de la part de
Antoine Marie Godey, manuscrit, âgé de trente
deux ans, et de Florence Joseph Dupret, de même
age de trente deux ans, demeurant à Courmayeur
les deux, le vingt quatre avril, nous, et de
nous, se vuient de la part de son père et
se vuient de la part de son père, et de son
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père
de son père, et de son père, et de son père

à deux heures après midi; se en la dictonne
signé avec nous le prestam acte, après
lecture faite //

us autoy

M^{re} Pichot

no. 30.

Deux de
Denise
Catherine
Beauvois

Lequel fut tenu le trent deux, le vuyze may corail
deux heures de matin, devant nous deux
Alexandre Pichot, Maire de la Communauté de
Grillardon, officier de la Cour civil de la dite
Compagnie, pour comparer la demoiselle
Eledore Pichot, substitut, âgée de quarante six
ans, et Jean Etienne Vermeille, âgé de
vingt sept ans, tous deux témoins, lesquels
de Grillardon, se en la dictonne signé avec nous
après que un de nous, qui est Monsieur
Blanchard, âgé de dix neuf ans, né à Grillardon
et de son parent, fille de Jean Etienne Vermeille
et de son parent, âgé de quarante six ans, et de Marie
Blanchard, veuve de Jean, âgé de quarante
vingt ans, succurants au sieur Grillardon, et
deux de nous, qu'on se prestam acte de son
père du côté, qui est Monsieur de la Roche
se en la dictonne signé avec nous le
prestam acte, après lecture faite //

Vaudouin J. C. Vermeille

M^{re} Beauvois

no. 31.

Deux de
De Jules
Catherine
Foy

Lequel fut tenu le trent deux, le vuyze dix
April, puis heures de matin, devant nous deux
Alexandre Pichot, Maire de la Communauté de
Grillardon, officier de la Cour civil de la dite
Compagnie, pour comparer la demoiselle
Eledore Pichot, substitut, âgée de quarante
six ans, et Jean Etienne Vermeille,
âgé de vingt six ans, tous deux

no. 32

Lequel fut tenu le trent deux, le vuyze dix
April, puis heures de matin, devant nous deux
Alexandre Pichot, Maire de la Communauté de
Grillardon, officier de la Cour civil de la dite
Compagnie, pour comparer la demoiselle
Eledore Pichot, substitut, âgée de quarante
six ans, et Jean Etienne Vermeille,
âgé de vingt six ans, tous deux

Vaudouin J. C. Vermeille

M^{re} Pichot

Deux de
Denise
Catherine
Beauvois

Lequel fut tenu le trent deux, le vuyze dix
April, puis heures de matin, devant nous deux
Alexandre Pichot, Maire de la Communauté de
Grillardon, officier de la Cour civil de la dite
Compagnie, pour comparer la demoiselle
Eledore Pichot, substitut, âgée de quarante
six ans, et Jean Etienne Vermeille,
âgé de vingt six ans, tous deux

Vaudouin J. C. Vermeille

M^{re} Pichot

76° 23.

Dice de Marie Anne Erdule seguin de Rosta

Je soussigné... J'ay mil huit cent trente deux le vingt sept Avril... avec nous le present acte; apres lecture faite.

Gaudesval et Lecroix

76° 24

Dice de Françoise Rabois et de Marguerrite

Je soussigné... J'ay mil huit cent trente deux le vingt sept Avril... avec nous le present acte; apres lecture faite.

12° f

Du matin je suis le... avec nous le present acte; apres lecture faite. J'ay delatiff Lecroix

76° 25

Dice de Françoise Villard

Je soussigné... J'ay mil huit cent trente deux le vingt sept Avril... avec nous le present acte; apres lecture faite.

Gaudesval et Lecroix

76° 26

Dice de Marie Marguerite

Je soussigné... J'ay mil huit cent trente deux le vingt sept Avril... avec nous le present acte; apres lecture faite.

de quarante cinq ans, né à Caribonou, en
 l'Annam, fils de Jean Bonheur, et de
 Marie Marquante, Marcher, son épouse, légitime,
 épouse de Jean Pierre Beauvais, Marcher,
 âgé de quarante six ans, et de la commune de
 Caribonou, après les avoir, par devant
 nous, les Juges, au Domicile de son dit mari,
 aujourdhuy, à deux heures, et à gratis, et
 lui en l'acte, ainsi que le mari, de
 la l'Esprit, signé avec nous le present acte
 après lecture faite. // J. C. Vermelle

Jaudouat
 Beauvais
 M^{re} Pichot

90. 34.

Naissance
 de Maglaine
 Pichot
 Dubois

L'An mil huit cent trente deux, le quatre et horil
 âgé de quarante six ans, et de la commune de
 Caribonou, après les avoir, par devant
 nous, les Juges, au Domicile de son dit mari,
 aujourdhuy, à deux heures, et à gratis, et
 lui en l'acte, ainsi que le mari, de
 la l'Esprit, signé avec nous le present acte
 après lecture faite. // J. C. Vermelle

Jaudouat
 Beauvais
 M^{re} Pichot

90. 35.

Dicit
 de Marie
 Genereux
 Pannelle
 P^{re} Charles

L'An mil huit cent trente deux, le deux Mars, à
 deux heures, après nous avoir fait lire, et
 nous en l'acte, ainsi que le mari, de
 la l'Esprit, signé avec nous le present acte
 après lecture faite. // J. C. Vermelle

Jaudouat
 Beauvais
 M^{re} Pichot

90. 36.

Dicit
 de Joseph
 Pichot
 P^{re} Charles

L'An mil huit cent trente deux, le deux Mars, à
 deux heures, après nous avoir fait lire, et
 nous en l'acte, ainsi que le mari, de
 la l'Esprit, signé avec nous le present acte
 après lecture faite. // J. C. Vermelle

J. C. Vermelle
 M. de Pichot
 M^{re} Pichot

90. 40.

Requiescence
de l'abbé
de l'abbaye
de l'abbaye
de l'abbaye

L'An mil huit cent trente deux, le trois mai, huit
heures du matin, devant nous Louis Joseph Alexandre
Pachot, Maire de la Commune de Collobrières, officier
de l'Etat civil de ladite Commune, et témoin le
Sieur Antoine Christiane Chevalier, garde municipal
âge de trente deux, demeurant à Collobrières, lequel
nous a représenté son Confessé de dix sept années, et
né à Collobrières le vingt septième mois ja dix
sept de l'an, de son légitime mariage avec
Geneviève Antoinette Bonafant, sa femme, âgée de
deux ans, lequel Confessé de son âge déclare
avoir eu pour père le sieur Jean Bonafant, et
l'acte de reconnaissance et déclaration nous en est parvenu
en présence des sieurs Alexandre Chevalier, maire
d'Arbonneville, âgé de quarante sept ans, et Jean Thomas
Fornelle, municipal, âgé de vingt sept ans, les
dix sept heures qu'il a été en l'acte de reconnaissance
et nous en a été déclaré, lequel Confessé, et lequel
en signe, avec nous, le présent acte, et ce après
le plus de son Confessé, qui a déclaré ne savoir
signer, et ten par lecture fait.

Vaudreuil et Vermelle

(Signature)

90. 41.

Marie Suzanne
de l'abbaye
de l'abbaye
de l'abbaye

L'An mil huit cent trente deux, le quatre mai,
heures du matin, devant nous Louis Joseph Alexandre
Pachot, Maire de la Commune de Collobrières, officier
de l'Etat civil de ladite Commune, et témoin le
Sieur Antoine Christiane Chevalier, garde municipal
âge de quarante sept ans, et Jean Thomas
Fornelle, municipal, âgé de vingt sept ans, tous
deux témoins, lesquels nous ont représenté son
et nous en a été déclaré, lequel Confessé, et lequel
en signe, avec nous, le présent acte, et ce après
le plus de son Confessé, qui a déclaré ne savoir
signer, et ten par lecture fait.

Vaudreuil et Vermelle

(Signature)

141

L'An mil huit cent trente deux, le cinq mai, huit heures du
matin, devant nous Louis Joseph Alexandre Pachot,
Maire de la Commune de Collobrières, officier de l'Etat civil
de ladite Commune, et témoin le Sieur Antoine Christiane
Chevalier, garde municipal, âgé de quarante sept ans, et Jean
Thomas Fornelle, municipal, âgé de vingt sept ans, les
dix sept heures qu'il a été en l'acte de reconnaissance
et nous en a été déclaré, lequel Confessé, et lequel
en signe, avec nous, le présent acte, et ce après
le plus de son Confessé, qui a déclaré ne savoir
signer, et ten par lecture fait.

Vaudreuil et Vermelle

(Signature)

90. 42.

Dieu de
Jacques
Vincent

L'An mil huit cent trente deux, le cinq mai, huit heures du
matin, devant nous Louis Joseph Alexandre Pachot,
Maire de la Commune de Collobrières, officier de l'Etat civil
de ladite Commune, et témoin le Sieur Antoine Christiane
Chevalier, garde municipal, âgé de quarante sept ans, et Jean
Thomas Fornelle, municipal, âgé de vingt sept ans, les
dix sept heures qu'il a été en l'acte de reconnaissance
et nous en a été déclaré, lequel Confessé, et lequel
en signe, avec nous, le présent acte, et ce après
le plus de son Confessé, qui a déclaré ne savoir
signer, et ten par lecture fait.

Vaudreuil et Vermelle

(Signature)

90. 43.

Dieu de
de l'abbaye
de l'abbaye
de l'abbaye

L'An mil huit cent trente deux, le cinq mai, sept heures
du matin, devant nous Louis Joseph Alexandre Pachot,
Maire de la Commune de Collobrières, officier de l'Etat civil
de ladite Commune, et témoin le Sieur Antoine Christiane
Chevalier, garde municipal, âgé de quarante sept ans, et Jean
Thomas Fornelle, municipal, âgé de vingt sept ans, les
dix sept heures qu'il a été en l'acte de reconnaissance
et nous en a été déclaré, lequel Confessé, et lequel
en signe, avec nous, le présent acte, et ce après
le plus de son Confessé, qui a déclaré ne savoir
signer, et ten par lecture fait.

Vaudreuil et Vermelle

(Signature)

avec nous, le jourd'ict, après lecture faite.

Vandercaulz & Vermeille

de Maquigny

Alex^e Pichot

N^o 88.

De
D^{lle}
de Domic
Antoine
N^o 88. p^o p^o

L'An mil huit cent deux, le vingt trois Mai
signe Louis de main, devant nous Alexandre Pichot, Notaire de la Communauté
de Villardieu, officier de la Cour civile de la ville de Caen, nous comparus et avons, en présence de Monsieur
Vandercaulz, notaire, qui est intervenu et qui, avec
un Charles-François Pichot, de Villardieu, marchand boucher
actuel, âgé de quarante deux ans, tout deux
venant de mariage, successeurs de l'actuel, et
notaire de la place de la ville de Caen, lesquels
nous ont déclaré que l'Ordonnance de Monsieur de
Caen, en date du deux quin, en la ville de Caen, de
la Cour de France, Certain Révéré
de Villardieu, successeur, âgé de deux dix ans
et de Catherine Perrière, femme de l'actuel
actuel, âgé de deux dix ans, de l'actuel, et
actuel de Villardieu, par l'acte de l'actuel de
l'actuel de l'actuel, qui s'est fait de l'actuel et
nous se en la lecture, après avoir vu le
présent acte, excepté le jour du défunt, qui se
est le jour de l'actuel, et nous avons lecture
faite.

Vandercaulz & Vermeille

Alex^e Pichot

N^o 88.
De
D^{lle}
de Domic
Antoine
N^o 88. p^o p^o

L'An mil huit cent deux, le premier
Jun, devant nous Alexandre Pichot, Notaire de la Communauté
de Villardieu, officier de la Cour civile de la ville de Caen, nous comparus et avons, en présence de Monsieur
Vandercaulz, notaire, qui est intervenu et qui, avec
un Charles-François Pichot, de Villardieu, marchand boucher
actuel, âgé de quarante deux ans, tout deux
venant de mariage, successeurs de l'actuel, et
notaire de la place de la ville de Caen, lesquels
nous ont déclaré que l'Ordonnance de Monsieur de
Caen, en date du deux quin, en la ville de Caen, de
la Cour de France, Certain Révéré
de Villardieu, successeur, âgé de deux dix ans
et de Catherine Perrière, femme de l'actuel
actuel, âgé de deux dix ans, de l'actuel, et
actuel de Villardieu, par l'acte de l'actuel de
l'actuel de l'actuel, qui s'est fait de l'actuel et
nous se en la lecture, après avoir vu le
présent acte, excepté le jour du défunt, qui se
est le jour de l'actuel, et nous avons lecture
faite.

De Villardieu, officier de la Cour civile de la ville de Caen, nous comparus et avons, en présence de Monsieur
Vandercaulz, notaire, qui est intervenu et qui, avec
un Charles-François Pichot, de Villardieu, marchand boucher
actuel, âgé de quarante deux ans, tout deux
venant de mariage, successeurs de l'actuel, et
notaire de la place de la ville de Caen, lesquels
nous ont déclaré que l'Ordonnance de Monsieur de
Caen, en date du deux quin, en la ville de Caen, de
la Cour de France, Certain Révéré
de Villardieu, successeur, âgé de deux dix ans
et de Catherine Perrière, femme de l'actuel
actuel, âgé de deux dix ans, de l'actuel, et
actuel de Villardieu, par l'acte de l'actuel de
l'actuel de l'actuel, qui s'est fait de l'actuel et
nous se en la lecture, après avoir vu le
présent acte, excepté le jour du défunt, qui se
est le jour de l'actuel, et nous avons lecture
faite.

De Villardieu, officier de la Cour civile de la ville de Caen, nous comparus et avons, en présence de Monsieur
Vandercaulz, notaire, qui est intervenu et qui, avec
un Charles-François Pichot, de Villardieu, marchand boucher
actuel, âgé de quarante deux ans, tout deux
venant de mariage, successeurs de l'actuel, et
notaire de la place de la ville de Caen, lesquels
nous ont déclaré que l'Ordonnance de Monsieur de
Caen, en date du deux quin, en la ville de Caen, de
la Cour de France, Certain Révéré
de Villardieu, successeur, âgé de deux dix ans
et de Catherine Perrière, femme de l'actuel
actuel, âgé de deux dix ans, de l'actuel, et
actuel de Villardieu, par l'acte de l'actuel de
l'actuel de l'actuel, qui s'est fait de l'actuel et
nous se en la lecture, après avoir vu le
présent acte, excepté le jour du défunt, qui se
est le jour de l'actuel, et nous avons lecture
faite.

Alex^e Pichot

N^o 89.
N^o 89.
22 mai 1832
Dumette
N^o 89.
11 juin 1832

De Villardieu, officier de la Cour civile de la ville de Caen, nous comparus et avons, en présence de Monsieur
Vandercaulz, notaire, qui est intervenu et qui, avec
un Charles-François Pichot, de Villardieu, marchand boucher
actuel, âgé de quarante deux ans, tout deux
venant de mariage, successeurs de l'actuel, et
notaire de la place de la ville de Caen, lesquels
nous ont déclaré que l'Ordonnance de Monsieur de
Caen, en date du deux quin, en la ville de Caen, de
la Cour de France, Certain Révéré
de Villardieu, successeur, âgé de deux dix ans
et de Catherine Perrière, femme de l'actuel
actuel, âgé de deux dix ans, de l'actuel, et
actuel de Villardieu, par l'acte de l'actuel de
l'actuel de l'actuel, qui s'est fait de l'actuel et
nous se en la lecture, après avoir vu le
présent acte, excepté le jour du défunt, qui se
est le jour de l'actuel, et nous avons lecture
faite.

De Villardieu, officier de la Cour civile de la ville de Caen, nous comparus et avons, en présence de Monsieur
Vandercaulz, notaire, qui est intervenu et qui, avec
un Charles-François Pichot, de Villardieu, marchand boucher
actuel, âgé de quarante deux ans, tout deux
venant de mariage, successeurs de l'actuel, et
notaire de la place de la ville de Caen, lesquels
nous ont déclaré que l'Ordonnance de Monsieur de
Caen, en date du deux quin, en la ville de Caen, de
la Cour de France, Certain Révéré
de Villardieu, successeur, âgé de deux dix ans
et de Catherine Perrière, femme de l'actuel
actuel, âgé de deux dix ans, de l'actuel, et
actuel de Villardieu, par l'acte de l'actuel de
l'actuel de l'actuel, qui s'est fait de l'actuel et
nous se en la lecture, après avoir vu le
présent acte, excepté le jour du défunt, qui se
est le jour de l'actuel, et nous avons lecture
faite.

vivien, né à Cilly, D. de Département de Dix
 sept mille de Dix sept, appartenant à Tribardou
 de la commune de Saint-Grand-Officier, âgé
 de dix ans, et de Marie Louise Dubois
 de la commune, âgée de trente ans, demeurant
 au lieu de Cilly, lesdits mineurs Tribardou fils
 dix de présent mineurs, enge Bernard de son
 au Dominicain de la commune de Saint-Grand-Officier,
 de la commune de Saint-Grand-Officier, âgé de dix
 en novembre, et un tel acte, ainsi que
 le père nommément, signé avec nous le présent
 acte, après lecture faite.

J. Gaudesart & J. Vernaille
 Juge de la commune de Saint-Grand-Officier

Acte de Tribardou

70. 13.

Néa Je
 Jeanne Louise
 Bernard
 1. Ried

Le jour où nous sommes deux, le vingt-neuf septembre
 au lieu de Cilly, en présence de nos parents, et de
 de la commune de Saint-Grand-Officier, âgé
 de dix ans, et de Marie Louise Dubois
 de la commune, âgée de trente ans, demeurant
 au lieu de Cilly, lesdits mineurs Tribardou fils
 dix de présent mineurs, enge Bernard de son
 au Dominicain de la commune de Saint-Grand-Officier,
 de la commune de Saint-Grand-Officier, âgé de dix
 en novembre, et un tel acte, ainsi que
 le père nommément, signé avec nous le présent
 acte, après lecture faite.

J. Bernard
 J. Vernaille
 Acte de Tribardou



Supplément aux registres des naissances, mariages et
 décès de la commune de Saint-Grand-Officier, pour l'année mil huit
 cent trente deux, contenant les feuillets cotés et paragés
 par nous Juge de la commune de Saint-Grand-Officier,
 Département de la commune de Saint-Grand-Officier, par
 le Préfet de la commune de Saint-Grand-Officier.

A Saint-Grand-Officier le vingt-neuf septembre mil huit cent
 trente deux.
 Gaudesart

70. 13.

Mariage de
 Jean Pierre
 Beauvain
 de la commune
 de la commune
 de la commune

Le jour où nous sommes deux, le mardi vingt
 octobre, mil huit cent trente deux, en la commune
 de la commune de Saint-Grand-Officier, en présence de
 de la commune de Saint-Grand-Officier, âgé
 de dix ans, et de Marie Louise Dubois
 de la commune, âgée de trente ans, demeurant
 au lieu de Cilly, lesdits mineurs Tribardou fils
 dix de présent mineurs, enge Bernard de son
 au Dominicain de la commune de Saint-Grand-Officier,
 de la commune de Saint-Grand-Officier, âgé de dix
 en novembre, et un tel acte, ainsi que
 le père nommément, signé avec nous le présent
 acte, après lecture faite.

a déclaré contracter au présent mariage
d'une part;

Et Marie Genevieve Dicaux, Contessier
age de vingt cinq ans, née a Goulberville, es
ly d'aujourd'hui, fille de messrs J. Dicaux, es
Messieurs de l'Université, Contessier Dicaux, et de
de Marie Genevieve Charles, de Paris, âgée
de quarante huit ans, d'aujourd'hui au lieu
Goulberville, laquelle présente en son nom
sous a déclaré contracter au présent mariage
d'autre part;

Après avoir fait lecture aux parties des
actes de naissance des deux, des Actes
de décès de la mère et de la première femme
de l'époux, et de la mère de l'épouse, et
constatant successivement, que l'acte de
publication fait pour parvenir au présent
mariage a Goulberville, les Dimanches
vingt deux, et vingt sept octobre derniers, dans
qu'il y ait été faite l'opposition, et de
chacun des dix huit ans, sous prétexte de
Cede civil, contenant les droits et les
respectifs de l'époux.

Ensuite, ledit Dicaux, et ledit Contessier
Dicaux, nous ont déclaré, a haute et
intelligible voix qu'ils se sont
mutuellement promis et jurés.

Sur quoi nous les avons et l'Act civil
ludicr et signé, selon promesse, au sens
de la Loi sur ledit Jean Pierre Brandin
et ledit Dicaux, et Genevieve Dicaux, sont
unis pour le mariage.

Ensuite nous en présence et du consentement
de la mère de l'épouse, et encore en présence
des sieurs Jean et Joseph, propriétaires, âgés
de soixante et six ans, et de l'Université.

Dutailly, ancien Contessier, âgé de soixante
cinq ans, tenu d'aujourd'hui a Goulberville



et Louis de Nepons, bonnet Grand
marchand d'iceux, âgé de vingt deux ans,
d'aujourd'hui a la Chapelle près Paris, beau
père de l'épouse, et Jean Pierre Vermeille
Cultivateur, âgé de cinquante deux ans,
coquin de l'Université, demeurant a
Goulberville, et sans quatre témoins unis;

Et ont toutes les parties signé, avec nous,
le présent acte, et y ont le talon de l'épouse
qui sera a l'acte ne pour ce que ni signé
de ce requise, et expédié suivant la Loi;
le tout a été lecture faite.

119 y lier
L'aveugle Michelang Dutailly

Vermeille
Alex-Fachot

N. B.
Nécessaire
Catherine
Veuve

Le jour qu'il leur ont été lus, les quatre, et
dix heures du matin, devant nous et deux Joseph
Alexandre Lafage, procureur de la Communauté de
Goulberville, officier de l'Act civil de l'Université,
Communauté de l'époux, le sieur Charles Schomard
veuve, habitier, âgé de vingt six ans,
d'aujourd'hui a Goulberville, lequel nous a présenté
un Cépau de soixante ans, né a Goulberville
le vingt sixième mois, a quatre heures de
jour, de son mariage avec l'Épouse
Antoine Gilbert, de Paris, âgé de vingt
deux ans, lequel Cépau est né a l'Épouse

Donné les présents de Arsène Elisabeth,
 Le dit acte de présentation et déclaration nulle ont
 été faits en présence des Sieurs Alexandre
 Chevalier, Notaire, substitué, âgé de quarante
 quatre ans, et Jean Louis Hummel,
 Collatier, âgé de cinquante deux ans,
 tous deux demeurant au presbytère à
 Grilbardou, et Alexis Durin, Doyen déclarant,
 lesquels ont ainsi vu que le père de l'enfant
 signe avec nous le présent acte, après
 lecture faite. //

ca Dupuy
 Gaudesrat & G. Vermeille

N.° 16.

Madeleine de
 Victor
 Julien
 Joy

Lequel lui est né le deux Octobre
 l'an républicain de la Liberté, sous Louis Joseph
 Alexandre Lachot, Maire de la Commune de
 Grilbardou, officier de l'Etat civil de ladite commune
 et Compagnon le Sieur Pierre Louis Chevalier, Collatier
 substitué, âgé de trente sept ans, demeurant à
 Grilbardou, lequel nous a présenté un enfant de
 sexe masculin, né à Grilbardou, le deux Octobre
 l'an républicain de la Liberté, âgé de
 trente un ans, auquel nous avons déclaré
 donner le prénom de Victor Julien

Le dit acte de présentation et déclaration nulle ont été
 faits en présence des Sieurs Alexandre
 Chevalier, Notaire, substitué, âgé de quarante
 quatre ans, et Jean Thomas Vermeille, substitué,
 âgé de vingt sept ans, tous deux demeurant au
 presbytère à Grilbardou, et Alexis Durin, Doyen
 déclarant, lesquels ont ainsi vu que le père de
 l'enfant signe avec nous le présent acte, après
 lecture faite. // M. de Joy. J. C. Vermeille

Gaudesrat & G. Vermeille
 M. de Joy

N.° 17.



Madeleine de
 Victor
 Victor Becarone

Lequel lui est né le deux Octobre
 l'an républicain de la Liberté, sous Louis Joseph
 Alexandre Lachot, Maire de la Commune de
 Grilbardou, officier de l'Etat civil de ladite commune
 et Compagnon le Sieur Pierre Louis Chevalier,
 Collatier, âgé de trente sept ans,
 demeurant à Grilbardou, lequel nous a présenté
 un enfant de sexe masculin, né à Grilbardou
 le deux Octobre l'an républicain de la Liberté, âgé de
 trente un ans, auquel nous avons déclaré
 donner le prénom de Victor Julien

Le dit acte de présentation et déclaration nulle ont été
 faits en présence des Sieurs Alexandre Chevalier,
 Notaire, substitué, âgé de quarante quatre ans,
 et Pierre Louis Vermeille, substitué, âgé de
 cinquante six ans, tous deux demeurant au presbytère
 de Grilbardou, et Alexis Durin, Doyen
 déclarant, lesquels ont ainsi vu que le père de
 l'enfant signe avec nous le présent acte,
 après lecture faite. //

f. a. Beaumes
 J. de Joazeau
 M. de Joy

Acte et arrêté par nous Maire de la Commune
 de Grilbardou, substitué, après lecture faite
 par nous le deux Octobre l'an républicain de la Liberté

M. de Joy
 M. de Joy

3^e feuille

Cable Alphabétique des Actes
contenus au présent Registre

Naissances.

N.º 2.	Bouhennere Auguste Ferdinand	31 Janvier
N.º 4.	Douchet Louis Pierre	5 Mars
+ N.º 10.	Debraupuis Pauline Henriette	2 Mai
N.º 4.	Thure Marie Anne Delice	29 Mars
N.º 34.	Dubois Roggeline Françoise	30 Avril
N.º 33.	Dupré Adeline Elisabeth	13 8 ^{bre}
N.º 36.	Foy Julien Victor	16. 8 ^{bre}
N.º 5.	Féloyer Louise Thérésienne	11 Mars
N.º 3.	Jeguin Julie Celestine	26 Janvier
N.º 6.	Rain Alfred Victor	25 Mars
N.º 57.	Rivaine Emilie Victor	4. 12 ^{bre}
+ N.º 19.	Beauvette Louis Rodolphe	11 Mars en 18

Mariages

N.º 14	Beauvein Jean Pierre et Marie Genevieve Biarne	9. 8 ^{bre}
--------	---	---------------------

Décès

27 Janvier
3

N.º 30	Beauvein Henriette Eugénie	25 Avril
N.º 16	Biarne (Antoine) Onésime	20 Avril
N.º 22	Biarne Babille Justine	22 Avril
N.º 28.	Biarne Genevieve Anne	24 Avril
N.º 38	Biarne Marie Antoinette	27 Avril
N.º 20	Bouhennere Marie Louise	23 Avril
N.º 48	Bouhennere Marie Marguerite Genevieve	31 Mai
N.º 41	Bouhennere Marie Suzanne	1 Mai
N.º 43.	Bouhennere Charles Auguste	11 Mai
N.º 5.	Bouhennere Pierre Victor	6 Avril
N.º 46.	Cazin Marie Anne Sophie	14 Mai
N.º 39.	Champs Joseph Mathieu	2 Mai
N.º 44	Debraupuis et Hubert Denis	23 Mai
N.º 10.	Féloyer Eustache et Antoinette	11 Avril
N.º 19	Féloyer Marie Anne Rosalie	21 Avril
N.º 32.	Bubois Cyrille Nicolas	27 Avril
N.º 34	Bubois Françoise	27 Avril
N.º 26.	Dupré Jean	23 Avril
N.º 50.	Dupré Charles	19 Juin
N.º 13.	Faurin Nicolas Joseph	17 Mars
N.º 31.	Foy Julie Eugénie	18 Avril
N.º 18	Grenard Jean Pierre	21 Avril
N.º 46	Humbert Marie Rose Augustine	16 Mars
N.º 52	Lecout Julien	10 Mars

N ^o 11.	Leconte Louis-Joseph Elme	11 Avril
N ^o 9	Lenain Elzabeth	11 Avril
N ^o 1 ^{er}	Leffevre Calixte Jean-Baptiste	5 Janvier
N ^o 21	Loachure Céline-Alexandre	22 Avril
N ^o 26	Loain Jean-Baptiste	22 Avril
N ^o 23	Marotte Catherine	22 Avril
N ^o 24	Maquiquy Denis-Germe	26 Avril
N ^o 1	Mérand Anne-Germe	3 ^e Juillet
N ^o 14	Marsaud Marie-Françoise	21 Avril
N ^o 29	Parand Marie-Marguerite	26 Avril
N ^o 26	Quinon Genevieve	23 Avril
N ^o 16	Rayon Victor	14 Avril
N ^o 13	Renaud Jeanne-Louise	3 ^e ^{juin}
N ^o 36	Renaux Marie-Marguerite	19 Avril
N ^o 33	Séguin Marie-Anne-Victoire	26 Avril
N ^o 15	Stieffens Marie-Catherine-Cécile	19 Avril
N ^o 42	Vincent Jacques	4 Mai
N ^o 46	Vermaille Agnès-Placide	12 Mars
N ^o 12	Vermaille Genevieve-Elzabeth	15 Avril
N ^o 38	Vermaille Marie-Genesvieve	2 Juin

Mariages 12

Mariages 1

Décès 44

Total 57 actes

Certifié Vraie et

5^e feuille

Notable par nous effrayé de la Commune
De Trilbardou Montigny

A Trilbardou le 1^{er} Janvier 1833.

Alex. Pichot

Trilbardou